

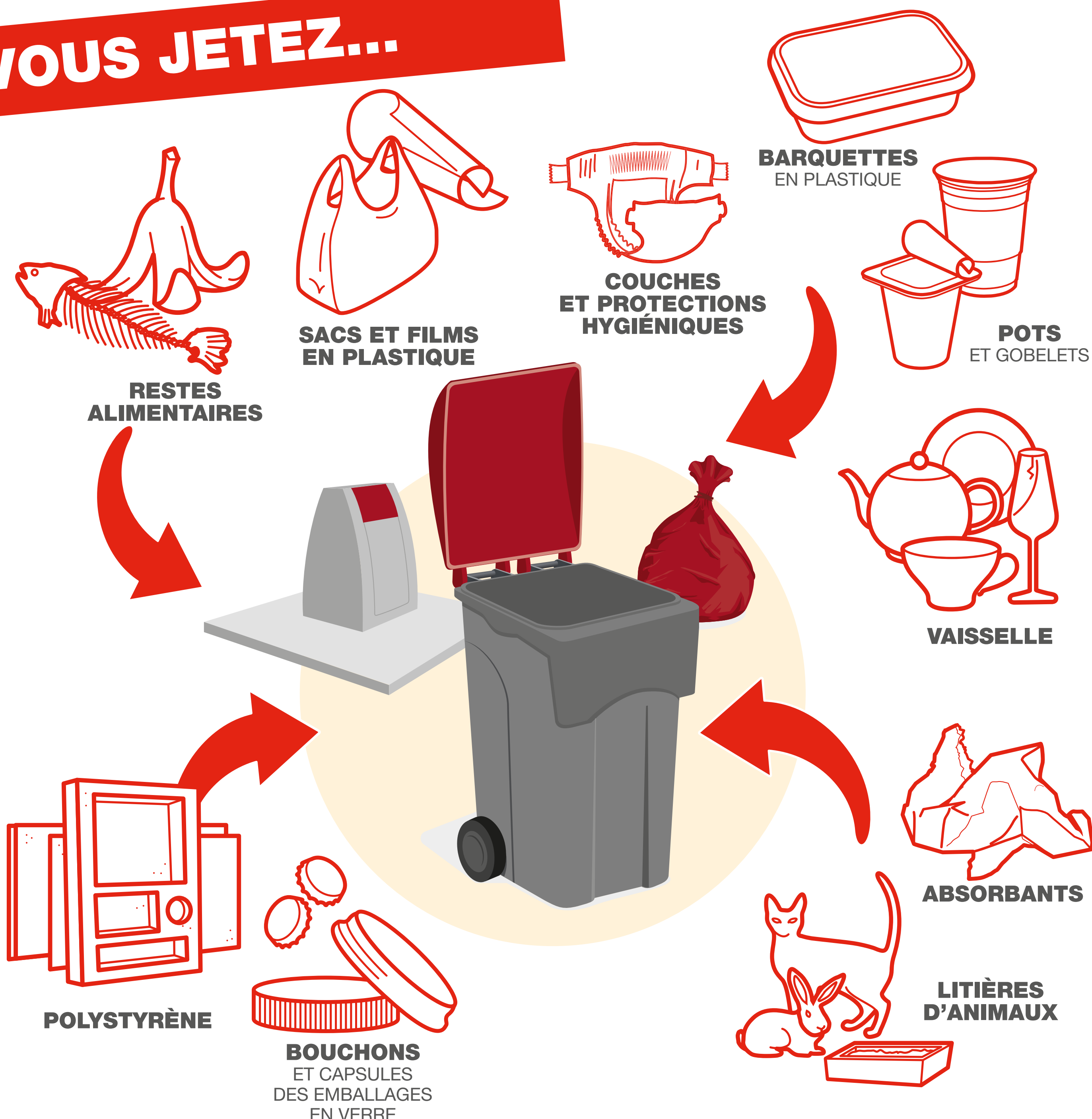


Je trie, nous trions,
naturellement !

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets restants une fois le tri effectué. S'ils ne sont pas recyclables, ces déchets sont en revanche valorisables. Par exemple, l'énergie produite lors de leur incinération est utilisée pour produire de l'électricité.

VOUS JETEZ...

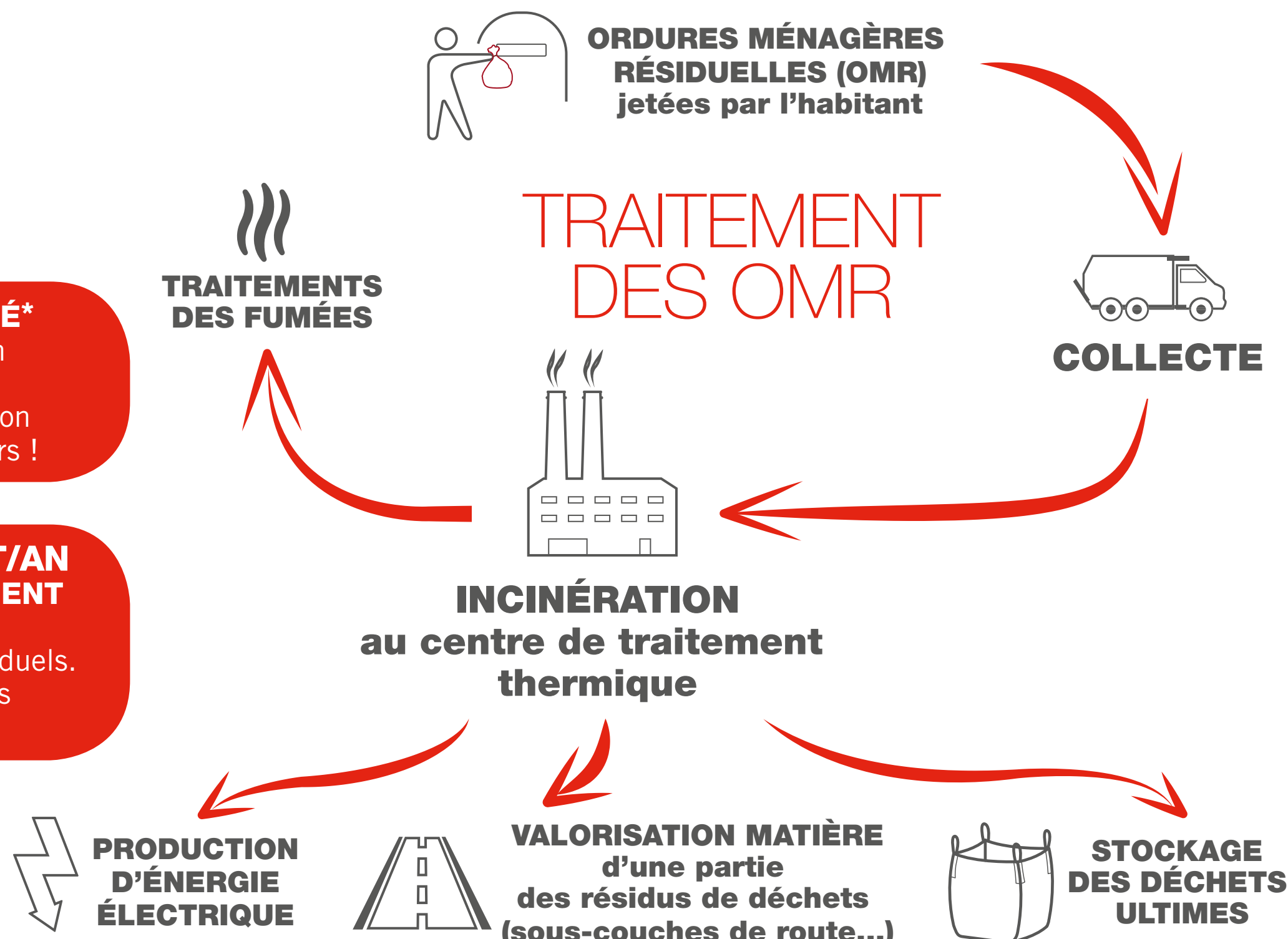


NOUS VALORISONS

LES CHIFFRES (RECY)CLÉS

41 702 MWH D'ÉLECTRICITÉ* sont produits grâce à l'incinération de vos ordures ménagères, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 9 000 foyers !

JUSQU'À 95 KG/HABITANT/AN DE DÉCHETS POTENTIELLEMENT RECYCLABLES encore présents dans les poubelles de déchets résiduels. Pensez aussi à trier vos emballages en métal !



Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à consulter le site
<http://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr>

*Selon les tonnages produits en 2016 sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin